

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE ENTRETIEN - CAS N° 1

E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE

SITUATION PROPOSÉE

Votre responsable vous demande d'établir la facture accompagnant la livraison de Mme GERMAIN prévue pour ce jour.

Coordonnées de la cliente : 8 rue Gambetta 26000 VALENCE

Produits livrés :

- 1 composition : 28,85 euros
- 1 composition : 42,50 euros
- 3 centres de table : 15,00 euros pièce

Avant de compléter le document ci-joint, donner les mentions obligatoires sur une facture.

Mentions obligatoires :

- *Nom et adresse de la société.*
- *Nom et adresse de l'acheteur.*
- *Le registre du commerce.*
- *Le n° et la date de facture.*
- *Le mode de règlement.*
- *La nature des produits.*
- *Les taux de T.V.A.*
- *Le total net à payer.*

CORRIGÉ

<p>C.A.P. FLEURISTE ENTRETIEN - CAS N° 2</p>
--

E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE

1. Voir document joint :

- Indiquer de quel document il s'agit.
- Remplir le document et effectuer les calculs.
- Quel est le nom du fournisseur et celui du client ?

2. Ce document indique une remise de 5 % , expliquer ce que signifie « la remise » et faire le calcul approprié.

3. Le « net à payer » est de 209,36 euros et la T.V.A. de 5,5 % ; expliquer ce que signifie « la T.V.A. » et calculer la base hors T.V.A.

1. *Il s'agit d'une facture.*

Voir document joint.

Le nom du fournisseur est MOINET & FILS, celui du client BOREAL.


2. *La remise est une réduction attribuée à un client soit pour l'importance de sa commande, soit pour sa fidélité.*

3. *La T.V.A. est un impôt indirect et signifie : Taxe sur la Valeur Ajoutée.*

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 2 (suite)

**E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES
DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE**

		ÉTABLISSEMENTS HORTICOLES		
FLEURS PLANTES FOURNITURES		MOINET & FILS		
Niort, le 12/04/2005 FACTURE N° 12 Page n°1 Tél. : 05.46.97.28.70. Vendeur : sg Livraison n° 1312 du 12/04/05		SARL au capital de 15 000 € 296, route d'Aiffres 79000 NIORT Tél. 05.49.24.06.02. - Fax 05.49.28.03.59 Boréal Rue du Port La Rochelle		
DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	T.V.A.	MONTANT H.T.
AMARANTHE ROUGE retombante	30	0,48	2	14,40
CHRYS GREEN PEACE aqua	20	0,68	2	13,60
HYPERICUM ANNEBEL	30	0,39	2	11,70
LYS SNOW QUEEN 70 cm	50	0,56	2	28,00
ROSE RUMBA 50 cm	30	0,85	2	25,50
SYMPHORINE	15	0,75	2	11,25
BEARGRASS la botte	8	1,33	2	10,64
GALAX la botte	8	1,45	2	11,60
MOUSSE PLATE cagette	2	5,95	2	11,90
PHILODENDRON xanadu	50	0,50	2	25,00
TYPHA FEUILLE la botte	8	4,95	2	39,60
ANTHURIUM FEUILLE petite	15	0,38	2	5,70
Remise 5 %				10,44

Base H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.
198,45	5,5 %	10,91

NET À PAYER

209,36

Règlement par chèque à réception de la facture.

Boréal

CORRIGÉ

**C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 3**



**E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES
DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE**

1. Vous travaillez chez « Boréal » fleuriste à La Rochelle. Ce jour votre responsable vous demande de lui préparer le chèque ci-dessous en paiement d'une facture d'un montant de 325,15 euros que vous lui présenterez à la signature avant de l'envoyer au fournisseur « Moinet & Fils ».

011 < 011 <

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Chèque n° 0000347 Date Examens Bénéficiaire MOINET ET FILS Montant 325,15 €

  Payez contre ce chèque en euros. À rédiger exclusivement en euros.
non endossable, sauf au profit d'une banque ou d'un organisme visé par la loi.

Trois cent vingt cinq euros quinze centimes

€ 325,15

Payable en France : LA ROCHELLE Fait à : LA ROCHELLE Somme en chiffres en EUROS
Le : Date de l'examen

148 AV. REPUBLIQUE
17000 LA ROCHELLE
TEL: 05 46 96 24 43

00983 00050582650 59 A2312

BOREAL
RUE DU PORT
17000 LA ROCHELLE (89)

N° de chèque : 0000347 Code guichet : 00883

0000347 0088300039084 098350582650

2. Expliquer ce qu'est la « provision d'un chèque » et préciser son montant.
3. Que devra faire le bénéficiaire du chèque avant de le remettre à sa banque ?
Un document joint au chèque doit être rempli pour le dépôt en banque. Quel est le nom de ce document ?

2. La provision d'un chèque, c'est le fait d'avoir un minimum d'argent sur son compte d'un montant au moins égal à celui du chèque.
3. Le bénéficiaire devra signer le chèque au dos.
Le bordereau de remise de chèque ou bordereau de remise à l'encaissement.

CORRIGÉ

<p>C.A.P. FLEURISTE ENTRETIEN - CAS N° 4</p>
--

E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE

1. Identifier les trois cartes jointes.
2. Préciser pour chacune son rôle.
3. Donner deux avantages de chacune d'entre elles pour le client.

-
1. - *Carte bancaire.*
 - *Carte de fidélité.*
 - *Carte privative ou carte de crédit.*
 2. - *Carte bancaire : retrait et paiement.*
 - *Carte de fidélité : cumul de points ou de montants d'achats pour bénéficier d'avantages divers (remises, cadeaux,...).*
 - *Carte privative : paiement dans une enseigne au comptant ou à crédit.*
 3. *Deux avantages pour le client :*
 - *Carte bancaire : simplicité, évite d'avoir trop d'argent sur soi.*
 - *Carte de fidélité : - bénéficiaire de remises, de bons d'achat, de cadeaux,*
 - *devenir un client privilégié (ouverture nocturne, avant-première,...)*
 - *carte privative : - paiement à crédit avec ou sans frais,*
 - *réductions, passage en caisse plus rapide.*

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 5

**E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES
DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE**

1. Quels sont les différents moyens de paiement utilisés lors d'une vente ?
2. Énoncer les vérifications à opérer lors d'un paiement par chèque.
3. Que doit-on noter au dos du chèque lors de la vérification ?

1. *Les différents moyens de paiement sont :*

- *Les espèces.*
- *Les chèques bancaires ou postaux.*
- *Les cartes bancaires.*

2. *Lors d'un paiement par chèque vérifier :*

- *L'adéquation somme en chiffres et en lettres.*
- *La signature.*
- *L'identité du client.*
- *La date.*

3. *Nature et numéro de la pièce d'identité.*

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 6

E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE



Pépinières Cely
5 rue des Sansonniers
45000 ORLÉANS
R.C.S. 8546 67836

Facture n° 00150

Date	Client	Page
29/03/N	CL 82	1

Madame Cavenent
14 place Gabriel
18100 VIERZON

Mode de règlement	Échéance	N/Id CEE : Commande n° 58
Traite à 30 jours		V/Id CEE :

Références :

Référence	Désignation	Quantité	PU H.T.	% rem.	Remise H.T.	Montant H.T.	TVA
035	Bruyère	5	16,45			82,25	1
736	Iris Lady	6	5,48			32,88	1
130	Hydrangéa	6	14,00			84,00	1
100	Rhododendron de Yakushima	1	38,05			38,05	1

Remarque : Livraison port dû 22,90

Base HT	Remise	TVA	% TVA	Port	Totaux	Total TTC	Acompte	Net à payer
237,18	Tx :	13,04	5,5		HT : 237,18 TVA : 13,04	250,22		250,22 €

1. Qui sont le vendeur et l'acheteur de la facture ci-dessus ?
2. Que signifie le sigle R.C.S. ? Où se fait l'immatriculation au R.C.S. ?
3. Que signifie le sigle T.V.A. ? Qu'est-ce que la T.V.A. ? Par qui est-elle payée et à qui est-elle reversée ?
4. Compléter la facture et calculer le Net à payer.

1. Le vendeur est : les « Pépinières Cely » et l'acheteur : Madame Cavenent.
2. Le sigle R.C.S. signifie : *Registre du Commerce et des Sociétés.*
L'immatriculation se fait au greffe du Tribunal de Commerce dont dépend l'entreprise.
3. Le sigle T.V.A. signifie : *Taxe sur la Valeur Ajoutée.*
La T.V.A. est un impôt indirect.
Elle est payée par l'acheteur et est reversée à l'État.
4. Net à payer : *Voir facture ci-dessus.*

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 7

E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE

Le 10 juin 2005, Madame DUMONT vient passer une commande pour le 12 juin vers 17 heures. Elle souhaite une composition haute à face dans un vase bleu et blanc qu'elle a choisi. Pour les fleurs, elle choisit : 1 branche d'orchidée blanche, 3 iris jaunes, une branche de tortuosa, 5 roses blanches, 5 roses bleues, 4 feuilles d'aspidistra, 3 branches de pittosporum, un peu de bear grass.

Madame DUMONT réside 3 rue des Mimosas - 90000 BELFORT - Tél. 03 84 21 22 23
Livraison franco de port - Règlement à la livraison.

Compléter le bon de commande ci-dessous.

<i>Le Coin Fleuri</i>	COMMANDE
Date de livraison :	12 juin 2005
Nom :	Mme DUMONT
Adresse (N° + rue) :	3 rue des Mimosas 90000 BELFORT
N° Téléphone :	03 84 21 22 23
Désignation :	- 1 vase bleu et blanc (réservé) - 1 branche d'orchidée blanche - 3 iris jaunes - 1 branche de tortuosa - 5 roses blanches et 5 roses bleues - 4 feuilles d'aspidistra - 3 branches de pittosporum et un peu de bear grass.
Heure de livraison :	17 heures
Prix de la livraison :	Franco de port
Date :	12/06/2005
À facturer	Payé
Nom et adresse du client :	/
	/
Téléphone du client :	/

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 8

**E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES
DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE**

Le 9 juin 2005, Madame DURAND vous téléphone pour préparer et livrer une composition d'environ 60 euros pour la naissance d'une petite fille. Cette composition doit être livrée à Madame GERMAIN Lisa à la clinique Mutualiste, 8-12 rue du Docteur Calmette, 38000 Grenoble chambre 123. Vous devez livrer dans la journée du 10 juin 2005 vers 14 h.

Vous êtes chargé(e) de préparer le bon de livraison 228 et de faire le message de félicitations. Le montant de la commande s'élève à 53,30 euros.

BON DE LIVRAISON N° 228

DATE DE LIVRAISON : *Journée du 10 juin 2005*

NOM : *GERMAIN*

PRÉNOM : *Lisa*

ADRESSE : *Clinique Mutualiste - Chambre 123 -*

8-12 rue du Docteur Calmette

VILLE : *38000 GRENOBLE*

ÉTAGE :

CODE :

N° TÉLÉPHONE :

HORAIRE : *Prévue vers 14 heures*

PRODUIT DÉSIRÉ : *Composition*

MESSAGE : *Laissé à l'appréciation du jury*

.....
MONTANT DE LA COMMANDE : *53,30 euros*

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE
ENTRETIEN - CAS N° 9

**E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES
DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE**

Lundi	Mardi 21	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche	Mois : <i>Juin</i>
-------	--------------------	----------	-------	----------	--------	----------	-----------------------

NOM DU CLIENT : *M DUMONT Jean*

N° de Tél. : *03 88 26 27 30*

À LIVRER	CHERCHER AU MAGASIN	DATE : <i>22/06/2005</i>	HEURE : <i>11 heures</i>
-----------------	--------------------------------	------------------------------------	------------------------------------

DESTINATAIRE : *Mme DUMONT*
3 rue de l'Église
67000 STRASBOURG

N° de Tél. : *03 88 35 37 38*

SUJET :

Montant TTC : 53 €

Un bouquet de 15 roses rouges passion.

CARTE : *Bon anniversaire Maman. Je pense à toi.*

Jean

(laissée à l'appréciation du jury)

R. à payer	Payé	Chèque	Comptant	Carte bleue	Reste à facturer
------------	-------------	---------------	----------	-------------	---------------------

CORRIGÉ

C.A.P. FLEURISTE ENTRETIEN - CAS N° 10

E.P.2 - CONNAISSANCE ET UTILISATION DES DOCUMENTS USUELS RELATIFS À LA VENTE

1.



Association ACCORD
34 Avenue des Vosges
67000 STRASBOURG

Schirmeck, le 17 juin 2005

FACTURE N° 08180

Quantité	Désignation	Prix Unitaire	TOTAL
10	Géraniums rouges	3	30,00
5	Bégonias roses	2,50	12,50
8	Pétunias violets	1,80	14,40
		TOTAL T.T.C.	56,90
		Dont T.V.A.	2,97

LE COIN FLEURI - I. Charlier Gagliardi - 109, Grand'rue - 67130 SCHIRMECK
Tél. 03 88 47 15 55 - Fax 03 88 47 48 24 - (Paiement CB/Téléphone)

EURL au capital de 30.000 € - R.C.S. Saverne 92 B 193 - Sirex 388 441 313 00011 - PAE 524 X
TVA N° CEE FR 95 388 441 313 - Banques : CIAL La Broque Schirmeck 10037 33026 00024421601 42
BNP 30004 491 000 10003415 64 Lieu de juridiction : Saverne

2. Le taux de T.V.A. est de 5,5 %.

3. $\frac{56,9}{1,055} = 53,93 \text{ HT}$

donc T.V.A. = 56,9 - 53,93 = 2,97 €

4. Registre du commerce et des sociétés.